

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04567

Numéro SIREN : 398 972 901

Nom ou dénomination : GMF ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt 7970

**GMF ASSURANCES**  
**Société Anonyme au capital de 181.385.440 euros**  
**Siège social : 148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET**  
**398 972 901 R.C.S. Nanterre**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 1<sup>er</sup> JUIN 2012**

L'an deux mille douze,  
Le 1<sup>er</sup> juin,  
A 14 heures,

Les actionnaires de la société GMF ASSURANCES, société anonyme au capital de 181.385.440 € dont le siège social est à PARIS 17<sup>ème</sup> – 76 rue de Prony -, se sont réunis à BORDEAUX – Palais des Congrès de Bordeaux avenue Jean-Gabriel Domergue - en Assemblée Générale Mixte, sur convocation de leur Président en date du 11 mai 2012.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry DEREZ, Président du Conseil d'administration.

- LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES représentée par Monsieur Thierry DEREZ,
- AZUR-GMF Mutuelles d'Assurances Associées représentée par Monsieur Jean FLEURY

membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre des voix et acceptant, sont désignés scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame Françoise STOKI.

Les Commissaires aux comptes dûment convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 mai 2012 ne sont pas présents et excusés.

Le Président constate, ainsi qu'il est établi par la feuille de présence certifiée véritable par les membres du Bureau, que le quorum requis est atteint, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

---

**HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Catherine PARIZET arrive à son terme, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Yves André NICOLAS, en qualité de

Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

---

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Thierry DEREZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry DEREZ', written in a cursive style.